



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE



Avignon, le 9 janvier 2018

3^{ème} Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Vaucluse (PDALHPD)

Compte rendu du Comité Responsable du Plan (CRP) du 19 octobre 2017

Etaient présents :

- M. Charbel ABOUD, Sous Préfet Chargé de Mission pour la Politique de la Ville, représentant M. le Préfet du Vaucluse
- Mme Corinne TESTUD ROBERT, Conseillère départementale Canton de VALREAS, représentant le Président du Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme Christine MAISON, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
- M. Alain PAILLARD, Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Sociale
- Mme Isabelle REYNAUD, Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme Sophie BINOIS, Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme Christine LEMAIRE, Conseil Départemental de Vaucluse
- M. Lazize IKHERBANE, Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme Isabelle BRENOT, Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme Karine NOCHEZ, Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme Sophie KACIMI, Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme Corinne MASSON, Conseil Départemental de Vaucluse
- M. Sébastien MAZZOCUT, Conseil Départemental
- Mme Magali LABRUYERE, Direction Départementale du Territoire
- Mme Marjorie VIVANCOS, Communauté d'Agglomération de Ventoux-Comtat Venaissin
- Mme Valérie AUTOMNE, Communauté de Communes des Sorgues du Comtat
- Mme Sarah PEREIRA, Communauté de Communes Pays de Rhône Ouvèze
- Mme Véronique VIDONI, Communauté de Communes, Pays de Rhône Ouvèze
- Mme Magalie DEBAERE, Communauté d'agglomération Lubéron Monts de Vaucluse
- M. Aurélien SAUSSY, Communauté d'agglomération
- Mme Corinne BAUD, Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse
- M. Jérôme VERNERET, Mutualité Sociale Agricole
- Mme Véronique SCOTTO, Action Logement
- M. Philippe MARBAT, SOLIHA Vaucluse
- Mme Antonia ITALIANO, CAP HABITAT
- Mme Aurore PESENTI, SOLIGONE, Délégué Départemental de la FAPIL
- Mme Catherine PETIT, Compagnons Bâisseurs
- Mme Raphaëlle MANDON, SIAO
- M. Loïc DELTOUR, HANDITOIT
- M. Alain MOREL, Le Village
- M. Vincent DELAHAGE, Le Village
- Mme Cécile NEMROD, API Provence
- M. Samir DHINA, ADOMA
- Mme Zohra AISSAOUI, ADAI
- Mme Carole RINGAUD, Rhéso
- Mme Evelyne BOSSAND, Mistral Habitat
- M. Pierre BOURRET, Grand Delta Habitat
- M. Sébastien MAKOWSKI, Grand Delta Habitat
- Mme Sylvie ROLLAND, Grand Delta Habitat
- Mme Samia GOURSEAUD, Erilia
- Mme Marine FRANCOIS, Erilia

Toute correspondance est à adresser de façon impersonnelle aux Services de l'Etat en Vaucluse

Direction Départementale de la Cohésion Sociale 84905 AVIGNON Cedex 09 - Téléphone 04 88 17 84 84 - Télécopie 04 90 86 20 76

Mél : ddcs84-direction@vaucluse.gouv.fr

Etaient excusés :

- Mme Emilie BARROMES, Conseil Départemental
- M.Frédéric Rostaing, Conseil Départemental
- Mme Violaine PAGANELLI, Conseil Départemental
- M.Jean François LOVISOLO, Association des maires du Vaucluse
- Mme M.Hélène TOURRON, Mistral Habitat
- Mme Claire BRUNET, Mistral Habitat
- Mme Solenne NIETO, Mistral Habitat

Madame TESTUD ROBERT représentant le Président du Conseil départemental ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à l'accomplissement de ce 3^{ème} PDALHPD 2017-2023 et se félicite de l'importante mobilisation des membres du CRP dans la phase de mise en œuvre concrétisée par le démarrage des groupes de travail.

Elle passe la parole à Monsieur ABOUD, Sous-Préfet Chargé de Mission pour la Politique de la Ville qui indique qu'il a le plaisir de co-piloter avec Madame TESTUD ROBERT le premier comité responsable du plan du 3^{ème} PDALHPD 2017-2023.

Monsieur ABOUD rappelle qu'après quatre ans d'une collaboration fructueuse entre les deux institutions et les partenaires, ce plan a été adopté à l'unanimité du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 14/03/2017.

Le pilotage et les actions de ce plan s'inscrivent d'ores et déjà dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) dont il rappelle les priorités. Monsieur ABOUD précise que le PDALHPD III doit s'inscrire dans une dynamique avec une mise en œuvre opérationnelle et des possibilités d'adaptation au regard des difficultés rencontrées et des évolutions législatives.

1/ Rappel des étapes de la procédure :

La séance débute par un rappel des étapes de la procédure.

Après avoir suivi les procédures réglementaires de validation ; CRP le 12 décembre 2016, CRHH le 14 mars 2017, le 3eme PDALHPD a été soumis à l'assemblée départementale et a été approuvé par délibération n°2017-182 du 28 avril 2017.

L'arrêté conjoint portant adoption du plan a été signé le 3 juillet 2017.

L'arrêté conjoint portant nomination des membres du CRP a été signé le 12 juillet 2017.

2/ Projet de « Porter à connaissance » du PDALHPD :

Le Porter à connaissance(PAC) du PDALHPD a 3 objectifs :

- Faire connaître les enjeux et les actions portés par le Plan auprès des collectivités locales, les Conférences Intercommunales pour le Logement (CIL), les bailleurs, le SIAO, les associations et partenaires concernés,
- Faire connaître le public prioritaire du Plan à prendre en compte pour les attributions,
- Etablir l'articulation et la mise en cohérence entre le PDALHPD et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

Un projet de PAC a été élaboré sous forme d'une feuille A3 (4 pages R/V) et comprend 5 parties :

- Rappel des objectifs et du contenu réglementaire du PDALHPD,
- Les problématiques mises en évidence par le PDALHPD à l'échelle du département,
- Les réponses apportées par le PDALHPD,

- La définition du public prioritaire du PDALHPD de Vaucluse,
- La déclinaison du PDALHPD dans les PLH en tant que documents de planification territorialisée de l'habitat.

L'articulation PDALHPD / PLH se base sur une règle de prise en compte définie par le code de la construction et de l'Habitat. Cette prise en compte peut être concrétisée dans les orientations et le plan d'actions du PLH à travers les axes d'intervention suivants :

- La connaissance de la demande et des besoins en logements
- Le développement d'une offre de logements locatifs financièrement très abordables et accessible aux ménages à revenu très modestes dans le parc public et le parc privé
- Les besoins en logement adaptés pour certaines catégories de publics : les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et handicapées), les gens du voyage sédentarisés
- Le développement d'une offre en hébergement et en logements temporaires
- La prise en compte des besoins en offre d'ajustement dans le parc public et privé (logements en bail glissant, en sous location, en gestion locative.
- La lutte contre l'habitat indigne

Le projet de PAC est remis en séance. La mise au point définitive du PAC PDALHPD sera réalisée lors de la réunion avec les pilotes des groupes projet du Plan fin novembre en vue d'une diffusion début 2018.

Monsieur IKHERBANE précise que l'ensemble des partenaires ont la possibilité de transmettre leurs observations relatives au PAC, au plus tard le 23 novembre prochain.

3/ Installation des groupes projet :

Monsieur IKHERBANE rappelle les difficultés de fonctionnement du plan 2, ce qui a conduit à repenser le dispositif d'animation

Le PDALHPD 3 prévoit un dispositif d'animation – coordination des actions basé sur une logique d'ingénierie de projet et une approche collaborative à travers :

- Un groupe projet (groupe de travail technique) constitué pour chaque action pour assurer la mise en œuvre effective des mesures définies (les projets à réaliser),
- Un pilote chargé d'organiser, coordonner et animer chaque groupe projet,
- Des référents, membres des groupes projets, représentants issus du Comité Responsable du Plan (CRP),
- Des référents délégués spécialisés pour accompagner le pilote dans la conduite de projet : ils pourront prendre en charge la coordination et l'animation d'un ou plusieurs volets thématiques d'une action.

Un appel à candidatures a été lancé le 18 juillet 2017 auprès des membres du CRP. Résultat obtenu : entre 5 et 13 membres par groupe projet, 12 associations sur 17 sollicités et 3 bailleurs sur 4 sollicités se sont portés candidats.

De ce fait, on peut se satisfaire collectivement du dynamisme associatif puisque 12 associations se sont portées candidates sur 17.

Pour chaque action, la liste de membres retenus pour participer aux travaux est remise en séance et la composition de chaque groupe projet (pilote / référent / référent délégué spécialisé) est présentée sous forme de tableaux.

Ce plan ayant été conçu comme pouvant s'adapter aux modifications législatives ou à des besoins d'expertise, il est proposé aux membres qu'en fonction des projets engagés pour la réalisation des actions du PDALHPD, les pilotes pourront proposer aux co-pilotes du Plan d'associer des partenaires, hors membres du CRP. Ces personnes étant indispensables à la mise en œuvre de tout ou partie de l'action.

Cette « association » aux travaux du groupe projet pourra se faire en fonction du sujet traité : mission d'étude, retour d'expérience, échange - concertation....

Madame MAISON tient à souligner, notamment pour l'action 6, que des partenaires supplémentaires pourront être associés. Cette association est nécessaire afin d'avoir autour de cette action des experts du secteur AHI.

Les membres du CRP valident cette proposition.

Madame REYNAUD précise qu'il est encore possible de candidater pour ceux qui souhaiteraient participer à une action, notamment le Grand Avignon qui a fait part de son éventuelle candidature. Toutefois, cette démarche doit intervenir au plus tôt et avant le 23 novembre prochain.

4/Bilan 2016 du Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (FDUSL) :

Le bilan 2016 du FDUSL est présenté par Madame Corinne MASSON, chef de service Prévention des exclusions.

Pour rappel, ce fonds est financé par les différents partenaires et sa gestion est assurée par le Conseil départemental.

Le bilan 2016, indique qu'il a été octroyé moins d'aides financières qu'en 2015 mais que leur montant était plus conséquent.

Les actions d'accompagnement et les actions spécifiques existantes dans le cadre du FDUSL sont présentées.

5/Proposition de modification du Règlement intérieur FDUSL :

Le règlement actuel, datant de 2012, nécessite d'être actualisé au regard des évolutions législatives, de la réorganisation du Pôle Solidarités et de l'alignement sur le montant du minima social le plus élevé pour le calcul du quotient social.

La réactualisation en lien avec les textes de lois permet de redéfinir la coordination du dispositif FDUSL avec d'autres dispositifs tels que la lutte contre les expulsions et la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), la commission de surendettement et la commission droit au logement opposable (Dalo). Par ailleurs, le FSL inscrit également son action dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le nouveau règlement révisé également les aides en direction des factures téléphoniques et propose d'étendre les aides à l'accès au numérique.

A l'issue de la présentation le Comité Responsable du PDALHPD émet un avis favorable à cette révision.

Le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

6/ Document PDALHPD

Le PDALHPD fera l'objet d'une publication. Un travail a été engagé par le Conseil départemental pour obtenir avec l'accompagnement d'un graphiste, un document communiquant. Le document PDALHPD devrait être transmis aux membres du CRP fin 2017.

Madame TESTUD ROBERT et Monsieur ABOUD concluent en renouvelant leurs remerciements à l'ensemble des participants au plan. Ils précisent qu'une évaluation sera effectuée à mi-parcours, soit en 2020. Ceci permettra de prendre du recul sur les actions menées et ouvrira à la possibilité de réajuster et/ou de réorienter certaines actions si cela s'avère nécessaire.

